

LA SUÈDE

1) VOLUME DE L'AIDE

1.1. Performances actuelles/récentes en termes de volume

APD nette en millions de USD	4 730
% du RNB	0,98 %

Source : données préliminaires de 2008 du CAD de l'OCDE

Depuis 2001, l'APD suédoise a augmenté de 184% en valeur absolue (partant de 1 666 millions de USD) et relative par rapport au RNB (partant de 0,77%). Toutefois, elle a baissé légèrement par rapport au RNB en 2007, en raison d'une baisse de l'allègement de la dette, avant d'augmenter à nouveau en 2008.

1.2. Volume prévu à l'avenir.

La Suède s'est engagée à allouer 1 % de son RNB à l'APD indéfiniment. Le budget 2009 préconise une hausse de 9 % de l'APD par rapport aux niveaux de 2008, à destiner aux initiatives en faveur de la démocratie et des droits de l'Homme, à l'amélioration de la santé maternelle, ainsi qu'à la résolution des crises alimentaires (MAE 2008). Le Gouvernement suédois a également annoncé 500 millions de USD supplémentaires à partir de 2009-11, afin d'aider les pays à s'adapter au changement climatique mondial, particulièrement en Afrique. Une fois l'impact de la récession économique globale pris en compte, le DAC prévoit que la Suède devra allouer 4 625 millions de USD à l'aide d'ici 2010 pour atteindre l'objectif de 1% de son RNB (CAD, 2009).

2) ORGANISMES/ MÉCANISMES CLÉS

2.1 Structures et organismes

Ministère des Affaires étrangères (MAE)

Le Ministère des affaires étrangères est chargé de l'ensemble de la politique de développement de la Suède. Cependant, l'essentiel de l'allocation de l'aide bilatérale est assurée par l'Agence ASDI, bien que le MAE soit consulté lorsqu'il s'agit d'États fragiles ou de l'appui budgétaire (voir également www.sweden.gov.se/sb/d/2059).

Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI)

L'ASDI est la principale institution suédoise chargée de l'aide – ses activités représentent ainsi près de 53 % de l'ensemble de l'aide suédoise et elle est quasiment chargée de la mise en œuvre de toute l'aide bilatérale. L'ASDI est une institution largement décentralisée et la présence de la Suède sur le terrain dans les pays bénéficiaires est l'œuvre conjointe de l'ASDI et du MAE. Dans cette optique, 13 bureaux pays ont une « délégation totale » et 6 une « délégation partielle » et ce processus de délégation se poursuit. La délégation totale confère le pouvoir de décision au chef du bureau individuel sur le terrain pour des activités allant jusqu'à 6

millions de USD ainsi que pour tous les projets et programmes inclus dans le Plan national (voir ASDI 2005, p. 33).

2.2 Politiques et documents clés

The new development cooperation policy (La nouvelle politique de coopération au développement) (Gouvernement suédois 2007 ; MAE 2007)

La Suède s'est engagée à instaurer des réformes par le biais d'une « approche axée sur les pays » qui privilégiera les aspects suivants :

- moins de pays – 33 pays partenaires devraient recevoir une aide importante ; plusieurs autres pays bénéficieront d'une aide limitée (les pays sont nommés) ;
- l'Afrique ;
- les États des Balkans et de l'ancienne Union soviétique ;
- la paix et la sécurité, en augmentant la coopération avec les pays en conflit et avec les États post-conflit ;
- la démocratie et les droits de l'Homme par le financement d'un « développement social démocratique ».

L'approche axée sur les pays vise à améliorer l'efficacité de l'aide, ainsi qu'à libérer des ressources. La politique suédoise de coopération au développement préconise également la libre concurrence dans la passation de marchés publics, une plus grande coordination et coopération entre donateurs, ainsi qu'une participation accrue des pays bénéficiaires aux plans et priorités de développement.

Rapport annuel de l'ASDI (ASDI 2008)

La série de rapports annuels offre des mises à jour sur les politiques, opérations et informations financières de l'ASDI.

3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

3.1. Pays bénéficiaires

Dix premiers pays bénéficiaires	% du montant total des décaissements d'APD brute	% des décaissements d'APD bilatérale brute	En millions de USD
Irak	3,7 %	5,1 %	145
Tanzanie	2,6 %	3,6 %	102
Mozambique	2,2 %	3,0 %	86
Ouganda	1,4 %	1,9 %	55
Éthiopie	1,4 %	1,9 %	55
Kenya	1,2 %	1,6 %	47
Soudan	1,2 %	1,6 %	47
Afghanistan	1,1 %	1,6 %	45
Zones sous administration palestinienne	1,1 %	1,5 %	44
Bosnie-Herzégovine	1,1 %	1,5 %	44

Source : données du CAD de l'OCDE de 2005-2006

Les dix premiers pays énumérés ci-dessus ont reçu 23,3 % de l'APD bilatérale en 2005-2006. La Suède mène une coopération bilatérale au développement avec 125 pays, dont 67 nécessitent la présence administrative de la Suède. Des plans annoncés récemment élimineront progressivement l'APD bilatérale dans tous les pays sauf 63, dont 33 seront des « pays partenaires » (MAE 2007).

Ventilation entre les différents groupes de bénéficiaires (en % de l'APD bilatérale nette) :

Pays les moins avancés	26,8 %
Autres pays à faible revenu	9,3 %
Afrique subsaharienne	30,6 %

Source : données du CAD de l'OCDE 2005-2006

3.2. Critères d'allocation

3.2.1. Critères de présélection

Chaque pays doit disposer d'un cadre de coopération avec L'ASDI pendant une période donnée.

3.2.2. Critères d'allocation

Les pays sont évalués selon quatre critères et leurs indicateurs respectifs :

- niveau de pauvreté et besoin – revenu moyen, mortalité infantile, distribution des revenus, accès des filles à l'éducation officielle ;
- efficacité de l'aide – cohérence de la politique de développement du pays bénéficiaire, degré d'efficacité de la gouvernance, activités anticorruption ;
- développement démocratique – degré de démocratie politique, respect des droits de l'Homme, rôle de la société civile ;
- demande de connaissances suédoises – présence d'autres donateurs dans des domaines maîtrisés par la Suède, besoins dans des secteurs où la Suède possède un avantage comparatif.

En outre, les liens historiques sont pris en considération.

Sur la base de ces critères, trois catégories de pays partenaires ont été identifiés (MAE 2007) :

- partenaires à long terme (12) : Burkina Faso, Éthiopie, Kenya, Mali, Mozambique, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Bangladesh, Cambodge, Bolivie ;
- partenaires en conflit ou post-conflit (12) : Burundi, République démocratique du Congo, Liberia, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Afghanistan, Timor oriental, Irak, Cisjordanie-Gaza, Colombie, Guatemala ;
- partenaires de réforme d'Europe de l'Est (9) : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kosovo, Macédoine, Moldavie, Serbie, Turquie, Ukraine.

4) POLITIQUES D'AIDE

La description détaillée des politiques de l'ASDI figure dans ASDI (2005).

4.1. Concessionnalité

Élément don relevant du total des engagements d'APD (à l'exclusion de la réorganisation de la dette)	-
Élément don relevant du total des engagements d'APD bilatérale aux PMA	100 %

Source : données du CAD de l'OCDE de 2005-2006

4.2. Types d'aide

Répartition des différents types d'APD (engagements sauf indications contraire):

	Millions de USD	% du montant total des décaissements d'APD bilatérale brute
Coopération technique autonome (décaissement)	113,8	4,0 %
Appui au budget général	116,9	4,1 %
Projets et programmes sectoriels (notamment certains projets et programmes de coopération technique)	1 555,0	55,1 %
Activités relatives à la dette	292,4	10,4 %
Aide alimentaire au développement	4,1	1,5 %
Assistance pour d'autres produits de première nécessité	-	-
Urgences et surendettement (décaissements)	260,2	9,2 %

Source : données du CAD de l'OCDE de 2006

N. B. : la dernière colonne compare les décaissements et les engagements au sein de chaque catégorie indiquée et à ce titre la somme de ces chiffres n'équivaut pas à 100 %.

L'ASDI dispose d'une vaste gamme d'instruments d'aide en fonction du contexte national. La Suède s'est engagée à budgétiser l'appui et les approches sectorielles et elle est même l'un des pionniers de cette approche. A long terme, l'ASDI envisage l'appui budgétaire en tant que forme préférée de coopération : « L'ASDI devrait ainsi accroître son appui en faveur des programmes (appui budgétaire général et appui à des programmes sectoriels) chaque fois que les conditions le permettent » (ASDI, 2005, p. 40). Par ailleurs, les directives de l'ASDI soulignent l'importance du leadership et de l'appropriation nationale des programmes et projets de développement, les financements de l'ASDI étant perçus comme des « contributions » à ces programmes et projets et non comme des initiatives suédoises autonomes. Ainsi, dans certains pays partenaires comme le Rwanda, l'appui budgétaire général représente une part importante de l'aide (69 % du total selon l'enquête de Paris). Dans l'ensemble, seulement 46 % de l'aide suédoise en 2007 était consacrée à l'appui budgétaire (voir ASDI (2008).

En dépit du ferme engagement clairement exprimé en faveur de l'appui au programme dans les documents de politique de la coopération suédoise au développement, seuls 2 pays partenaires (sur 14) ont enregistré les meilleures performances pour l'indicateur PRC-PPTE qui mesure le montant relatif de l'appui au programme. De même, sur 34 pays dans lesquels les délégations suédoises locales ont participé à l'enquête de Paris (indicateur n° 9), seuls 3 indiquent qu'elles consacrent plus de 70 % de leur aide à l'appui au programme : Burkina (100 %), Mali (87 %) et Bangladesh (74 %).

De même que pour la coopération technique, l'évaluation PRC-PPTE a rencontré la plupart des qualités en matière d'harmonisation et de renforcement des capacités en Éthiopie, au Guyana et au Rwanda. L'indicateur de Paris n° 4 indique que la CT est entièrement harmonisée avec les programmes pays en Afghanistan, au Kenya, en Moldavie, en Afrique du Sud et au Vietnam. (Seuls les pays pour lesquels l'allocation aux programmes de CT suédoise est supérieure à deux milles USD sont cités ici). Pour une perspective récente relative à l'approche de l'ASDI en matière de renforcement des capacités, voir ASDI (2006c).

4.3. Canaux d'assistance

La Suède octroie environ 28 % de son APD à travers des organisations multilatérales dont 22 % sont affectés à la CE, 47 % aux agences de l'ONU et 4 % à la banque mondiale ; en outre, environ 14 % de l'aide bilatérale suédoise a été destinée aux ONG en 2007.

L'engagement de la Suède en faveur de l'appui budgétaire et des approches sectorielles suppose que la majeure partie de son aide passe par les systèmes et processus nationaux. L'objectif de l'ASDI est d'utiliser autant que possible les systèmes nationaux : « Dans la mesure du possible, l'ASDI doit recourir aux systèmes de gestion financière publique de ses pays partenaires pour acheminer ses financements. » (ASDI 2005, p. 40). En tant que membre de l'UE, la Suède a signé les engagements de Paris en 2005 qui prescrivent d'orienter 50 % de l'assistance d'État à État à travers les systèmes nationaux.

4.4. Secteurs et projets

Secteur	% de l'APD bilatérale (engagements)
Infrastructures sociales et administratives	35,2 %
Dont : Éducation	4,6 %
Santé	5,8 %
Population	3,5 %
Approvisionnement en eau et assainissement	2,4 %
Pouvoirs publics et société civile	15,5 %
Infrastructures économiques	5,3 %
Dont : Transport et communication	1,6 %
Énergie	2,0 %
Production	5,9 %
Dont : Agriculture	3,8 %
Industries, mines, construction	1,3 %
Commerce et tourisme	0,8 %
Activités multisectorielles	7,8 %

Source : données du CAD de l'OCDE de 2006

Historiquement et dans le cadre de son aide, la Suède a accordé la priorité aux secteurs sociaux et aux dépenses se rapportant à la gouvernance. Cette tendance se poursuivra probablement étant donné l'accent mis par la politique actuellement en vigueur sur les ODM. La Suède vise en outre à concentrer son aide dans un nombre réduit de secteurs : « L'ASDI doit réduire le nombre de secteurs et/ou de programmes/projets auxquels il apporte son support en vue de se concentrer sur les domaines où la Suède a des avantages comparatifs en termes de connaissance et / ou d'expérience. De même, la Suède pourrait réduire son implication en recourant davantage à la *coopération déléguée* comme forme de coopération préférée » (ASDI, 2005, p. 40). Elle y a déjà eu recours de manière satisfaisante par le truchement de la Norvège au Malawi (voir section 5.5 pour plus d'exemples). La Suède souligne l'importance du leadership et de l'appropriation nationale. C'est pourquoi les allocations sectorielles sont adaptées aux politiques et stratégies nationales dans le cas où celles-ci ont été définies à travers une SRP participative. La Suède s'est engagée à restreindre le nombre de ses secteurs d'intervention dans un pays donné à trois, en consultation avec les autres bailleurs de fonds « nordiques + ».

On considère le niveau d'harmonisation avec les processus SRP est plus élevé au Guyana, au Mali et en Éthiopie (évaluation PRC-PPTE).

4.5. Flexibilité

La délégation au Directeur Général de l'ASDI (par le MAE) du droit de déterminer les allocations budgétaires détaillées permet des augmentations rapides – ou des réductions – des allocations individuelles de la manière et au moment où l'exigent les circonstances. En outre, L'ASDI met de côté des indemnités imprévues au niveau régional et elle a la flexibilité de procéder à une réallocation des fonds au cours de l'année ainsi qu'à transférer des fonds sur le prochain exercice financier.

Suivant l'évaluation PRC-PPTE, le niveau de flexibilité est plus élevé en Éthiopie, au Rwanda et au Guyana.

4.6. Prévisibilité

Les directives de l'ASDI indiquent que les « fonds de l'ASDI doivent toujours être intégrés et se refléter dans le processus de planification et de budgétisation du pays partenaire. À cette fin, l'ASDI doit fournir des informations à temps, transparentes et complètes sur les flux des ressources » (ASDI 2005, p. 40). Normalement, les accords d'appui budgétaire étaient limités par la législation à ne prendre en charge que des engagements pour un an, en 2005 des accords de 2 ans ont été conclus avec le Burkina, le Mali, le Mozambique, le Nicaragua, le Rwanda et la Zambie. L'ASDI a exprimé à divers reprises sa volonté d'évoluer vers des engagements à long terme ; mais cela n'a pas encore obtenu des résultats concrets (ASDI 2008).

Selon l'indicateur de Paris n° 7, le niveau de prévisibilité (décaissements comptabilisés par l'État/ calendrier de l'aide établi par les bailleurs de fonds) est plus élevé en Éthiopie (92 %), au Rwanda (87 %) et en Ouganda (81 %). L'évaluation PRC-PPTE attribue les meilleures performances en matière de planification pluriannuelle à l'Éthiopie, à la Bolivie, au Nicaragua, au Honduras et à l'Ouganda. Le meilleur exemple de bonnes pratiques en matière de calendriers de décaissement conforme au cycle du budget national est le Mali. Toujours selon l'évaluation PRC-PPTE, 100 % de l'aide avait été décaissée au cours de l'année budgétaire visée en Éthiopie, en Guinée-Bissau, au Guyana, au Malawi et au Mali

4.7. Conditionnalité

L'aide suédoise n'impose pas de conditions particulières mais se fonde sur un certain nombre de principes qu'elle partage avec le pays partenaire dans le cadre du protocole d'accord signé. Ainsi, la Suède est un membre très actif de la plupart des groupes d'harmonisation de l'appui budgétaire là où il existe (Burkina, Mali, Rwanda, Mozambique et Tanzanie, par exemple). La Suède travaille activement avec le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni (le groupe « nordique plus ») pour établir des directives pour la réduction des conditions de tous les programmes bénéficiant du concours de la Suède et notamment ceux des organisations multilatérales. En ce qui concerne les programmes d'appui budgétaire, la Suède continue à demander auprès des pays partenaires à bénéficier d'un programme contrôlé par le FMI, mais elle a de plus en plus la possibilité de prendre des décisions indépendantes en matière de décaissements (c'est-à-dire qu'il n'existe plus de lien formel avec les programmes du FMI qui doivent être suivi avant qu'il soit possible d'effectuer les décaissements).

L'application des conditionnalités est plus flexible en Bolivie, au Guyana et au Honduras. Les retards dont la cause est liée aux conditionnalités sont peu nombreux dans ces trois pays d'Amérique Latine et au Malawi (évaluation PRC-PPTE).

4.8. Dialogue politique

L'ASDI participe activement au dialogue politique avec les États bénéficiaires. Elle mène ses propres évaluations des DSRP afin de déterminer la contribution suédoise aux programmes nationaux, et notamment les évaluations du processus DSRP. Dans les pays où elle a un programme important, elle a souvent soutenu les positions des pays bénéficiaires dans le cadre de leurs négociations avec les IBW.

Selon l'évaluation PRC-PPTE, la Suède agit de manière plus indépendante vis-à-vis des IBW en Éthiopie, en Guinée-Bissau, en Ouganda et en Zambie. On considère que le niveau d'engagement en faveur du dialogue politique est plus élevé en Éthiopie, au Guyana et au Malawi

5) PROCÉDURES D'AIDE

De plus amples informations sur les directives de l'ASDI en matière de procédures sont disponibles dans ASDI (2005)

5.1 Conditions préalables

En général, l'ASDI n'exige pas un financement de contrepartie. L'indicateur PRC-PPTE relatif au nombre et au type de conditions préalables indique que les meilleurs exemples de bonnes pratiques sont le Guyana et le Malawi, avec des retards qui demeurent généralement à un niveau minimal et les bonnes pratiques en Éthiopie, au Guyana, ainsi qu'au Malawi.

En règle générale, la politique de l'ASDI n'est pas de mettre en place des cellules d'exécution des projets pour son aide, même si, suivant l'indicateur de Paris n° 6, elle disposait toujours d'un grand nombre de CEP en activité en 2005.

5.2 Méthodes de décaissement

La méthode de décaissement que l'aide suédoise a adopté au Rwanda est le paiement direct. L'ASDI a, à cet égard, défini un certain nombre de règles de procédure. Ainsi, elle n'accepte pas d'offres de biens et services d'individus sans registre de commerce. Elle encourage également les coentreprises, les groupes d'intérêt économique et les prestataires de services doivent apporter toutes les preuves de leur respect de la légalité au triple plan commercial, fiscal et administratif ainsi que de la détention d'un certificat datant de moins de six mois attestant du fait qu'ils n'enfreignent pas les dispositions de la législation du travail. Après le choix du prestataire de services ou de biens à l'issue d'une procédure d'appel d'offres transparente, celui-ci dispose de dix jours maximums pour signer un contrat avec L'ASDI (voir ASDI 2006b).

Les meilleurs exemples de bonnes pratiques selon l'indicateur PRC-PPTE sont le Mali et la Zambie, pays dans lesquels plus des 2/3 des décaissements sont effectués sous forme d'avance en espèces. Les retards demeurent à un niveau minimal au Malawi et au Guyana.

5.3 Procédures de décaissement

La collecte de détails relatifs aux procédures de décaissement est en cours.

Selon l'évaluation PPT-PRC, les meilleurs exemples de bonnes pratiques en matière de nombre de procédures de décaissement sont la Zambie et le Malawi, pays dans lesquels le nombre de procédures supplémentaires (applicables au pays partenaire) est égal à zéro. Suivant l'indicateur de Paris n° 5a, la totalité de l'APD suédoise allouée au secteur public est canalisée à travers les mécanismes du pays partenaires en Afghanistan, en Bolivie et au Malawi.

5.4 Procédures de passation de marchés

En 2006, d'après le CAD de l'OCDE, l'APD bilatérale suédoise était entièrement déliée. L'ASDI vise autant que possible à utiliser les systèmes de passation des marchés des pays partenaires (voir la Commission nationale des marchés publics (2002) pour les informations relatives aux règles et règlements en matière de passation des marchés qui sont applicables au secteur public). Selon l'indicateur de Paris n° 5b, les meilleurs exemples de bonnes pratiques dans ce domaine sont l'Afghanistan, la Bolivie et le Mali, pays dans lesquels les mécanismes de passation de marchés du pays partenaire sont utilisés pour 100 % de l'aide suédoise. Pour plus d'informations sur la passation de marchés par l'ASDI, consulter l'ASDI (2004).

5.5 Coordination

La Suède a accompli des progrès notables dans la coordination avec les autres bailleurs de fonds – elle a officiellement élaboré un Plan d'harmonisation et a accompli des progrès remarquables dans la mise en œuvre, notamment à travers des partenariats délégués avec les autres bailleurs de fonds et une participation totale dans le cadre des stratégies d'assistance conjointe au cas où elles existent. Pour les études de cas, voir ASDI (2006c, pp. 18-27). Il arrive également que la Suède agisse comme un « partenaire silencieux » et qu'un autre pays gère les fonds en son nom ou vice versa. À titre d'exemple, au Mali, la Norvège a entièrement délégué sa coopération bilatérale à la Suède – de manière réciproque à la délégation par la Suède à la Norvège de la totalité de sa coopération bilatérale au Malawi. L'appui au Burundi est déjà canalisé à travers le DFID de la Grande Bretagne et l'on envisage une délégation totale. L'aide allouée au Sud Soudan est parfois déléguée au comité directeur d'un bureau conjoint (avec les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Norvège) qui est administré par la Norvège (ASDI, 2006a, p. 20). Parfois, la délégation est moins importante, au Rwanda par exemple, l'ASDI a délégué son aide au DFID du Royaume-Uni pour un seul secteur (l'éducation).

La Suède est membre du groupe des bailleurs de fonds « Nordiques Plus » avec lequel il est parvenu à un accord sur un certain nombre de documents d'harmonisation comme les directives sur la coopération déléguée ou la division du travail. En tant que membre de l'UE, la Suède s'est engagée en 2005 à Paris à réduire de 50% le nombre de missions non coordonnées.

Ce n'est que dans 6 pays (Burkina, Kenya, Malawi, Moldavie, Ouganda et Vietnam) que l'ASDI a cherché à avoir des missions conjointes dans plus de 50 % des cas (Indicateur de Paris n° 10a). En ce qui concerne le travail analytique, il n'existe que 3 pays (Kenya, Moldavie et Ouganda) dans lesquels le travail est effectué en commun avec d'autres bailleurs de fonds (Indicateur de Paris n° 10b).

Sources clés : (toutes les sources Internet ont été consultées en octobre 2008)

CGD (2006) : « Engagement pour l'indice de développement-Rapport pays- Suède », août 2006 consulté sur www.cgdev.org/doc/cdi/2006/country_reports/Sweden2006.pdf

CAD (2005) : « Revue par les pairs, Suède –Comité de l'aide au développement », consulté sur www.oecd.org/dataoecd/14/43/35268515.pdf

CAD (2006) : « Simulation des volumes d'APD nette des pays membres du CAD en 2006 et 2010 », consulté sur www.oecd.org/dataoecd/57/30/35320618.pdf

Gouvernement suédois (2007) « *The new development cooperation policy* (La nouvelle politique de coopération au développement) », consulté sur <http://www.regeringen.se/sb/d/3102/a/86621>

MAE (2007) « *Focused bilateral development cooperation* (Focalisation de la coopération bilatérale au développement) », consulté sur <http://www.regeringen.se/content/1/c6/08/65/95/c70b05d5.pdf>

MAE (2008) « *Budget 2009 Fact Sheet* (Fiche d'information sur le budget 2009) », consulté sur <http://www.regeringen.se/content/1/c6/09/23/99/4e043cda.pdf>

Commission nationale des marchés publics (2002) : « Une brève présentation de la loi sur la passation des marchés publics et de la Commission nationale des marchés publics », consulté sur www.nou.se/pdf/english.pdf

ASDI (2004) : « Directives de l'ASDI en matière de passation des marchés », consulté sur www.sida.se/sida/jsp/sida.jsp?d=148&a=943&language=en_US

ASDI (2005) : « L'ASDI en action : Guide des Principes, Procédures et Méthodes de travail », novembre 2005, consulté sur www.sida.se/?d=118&a=2857&language=en_US

ASDI (2006a) : « ASDI-Rapport annuel 2005 », consulté sur www.sida.se/sida/jsp/sida.jsp?d=131&a=21171&language=en_US

ASDI (2006b) : « Information générale à l'intention des soumissionnaires », consulté sur www.sida.se/sida/jsp/sida.jsp?d=148&language=en_US

ASDI (2006c) « Temps de réflexion – Développement des capacités dans un contexte en évolution de la coopération au développement », document de travail du POM 2006:3, octobre 2006, consulté sur www.sida.se/shared/jsp/download.jsp?f=SIDA30709en_WP2006-3_low.pdf&a=25709

ASDI (2008) « Rapport annuel 2007 de l'ASDI », consulté sur <http://sida.se/sida/jsp/sida.jsp?d=118&a=36113>